

Démarches pour une inscription en 6^{ème} à Charles-Péguy

1) Dépôt d'un dossier qui devra comprendre :

- une fiche de renseignements élève avec la photo de l'enfant
- une fiche de renseignements responsables
- une demande d'admission motivée

- Une photocopie des **bulletins trimestriels ou semestriels** des 2 années précédentes : **CE2 et CM1**
- **pour le CM2 fournir dès réception le bulletin du 1^{er} trimestre ou semestre, puis ceux du 2^{ème} trimestre ou semestre et 3^{ème} trimestre.** Ceux-ci sont indispensables pour valider la démarche d'inscription.

- une photocopie du livret de famille, page des parents et page de l'enfant

- une photocopie de la carte d'identité de l'enfant

Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées

Ce dossier **complet** doit nous être retourné dans les meilleurs délais

soit : déposé à l'accueil du Lycée, 80 avenue Parmentier

soit envoyé par la poste au **Secrétariat des Inscriptions**, 80 avenue Parmentier 75011 Paris

2) Après étude de votre dossier, vous recevrez un avis :

- Soit d'accord pour un rendez-vous avec le chef d'établissement ou une personne missionnée pour cet entretien. La présence des deux parents est demandée dans la mesure du possible et la présence de l'enfant est obligatoire. A l'issue de ce rendez-vous, vous recevrez soit un accord immédiat avec remise du dossier de confirmation d'inscription à nous retourner sous 15 jours, soit un avis réservé avec mise sur liste d'attente.

- Soit de mise sur liste d'attente ou de refus.

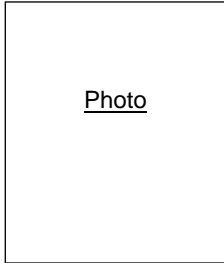
3) Une réunion d'information : un mercredi après-midi, fin mai ou début juin, rassemblera les élèves inscrits en 6^{ème} et leurs parents, 64 rue Saint-Maur 75011 Paris

4) L'admission définitive est soumise à :

- L'envoi du contrat de scolarisation signé accompagné d'un chèque de 200 € d'avance sur la scolarité 2023-2024 et d'un chèque de 50 € de frais de dossier.
- l'envoi des **bulletins de l'année de CM2**
- l'**avis de passage en 6^{ème}**
- un « **exeat** » (*ou certificat de radiation*) de l'établissement d'origine devra être fourni fin juin pour finaliser l'inscription

Vous pouvez découvrir Charles-Péguy en visitant notre site internet www.charles-peguy.fr

**DEMANDE D'ADMISSION
en classe de SIXIEME**



photo

RENSEIGNEMENTS ÉLÈVE

NOM **Prénom** **Sexe** : F M

Né(e) le à Code postal

Nationalité

Domicile de l'élève Chez les parents mère père résidence alternée Autre)

CLASSE ACTUELLE : Etablissement actuel :

Code Postal..... Ville.....

Privé sous contrat Public

Initiation Anglais Allemand

Antécédents scolaires

Année	Classe	Etablissement	Année	Classe	Etablissement
2021/2022			2019/2020		
2020/2021			2018/2019		

Souhait de langue vivante A pour la classe de 6^{ème}

Anglais Allemand (avec option possible anglais 1h/sem.)

- Votre enfant bénéficie-t-il d'aménagements spécifiques pour ses apprentissages cette année ? oui non
- Et dans ce cadre-là, est-il suivi par un spécialiste ? psychologue orthophoniste psychomotricien
 Autre (précisez).....

Frères et sœurs :

Nombre de frère(s) et sœur(s) : Age(s)

Si scolarisés à Charles-Péguy Prénom Classe

Prénom Classe

Prénom Classe

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLE(S)

RESPONSABLE 1 père mère autre (précisez)

Civilité : **NOM** :

Prénom.....

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville

Téléphone mobile Tel fixe

Email

Situation familiale Marié(e) Vie maritale Célibataire Séparé(e)* Divorcé(e)* Veuf(ve)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Profession

Société Tel professionnel :

Catégorie socio professionnelle.....
(voir liste jointe)

Signature :

RESPONSABLE 2 père mère autre (précisez)

Civilité : **NOM** :

Prénom.....

Adresse si différente :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville

Téléphone mobile Tél fixe

Email

Situation familiale Marié(e) Vie maritale Célibataire Séparé(e)* Divorcé(e)* Veuf(ve)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Profession

Société Tel professionnel :

Catégorie socio professionnelle.....
(voir liste jointe)

Signature :

*L'accord des deux responsables légaux sera nécessaire pour valider l'inscription définitive. En cas de jugement de divorce, transmettre la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.

Questionnaire de motivation pour une entrée en 6^{ème}

Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à " Charles-Péguy " ?

Par qui, ou comment connaissez-vous " Charles-Péguy " ?

En tant que parents, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?

Si vous avez pris des options d'inscription dans d'autres établissements merci de nous l'indiquer en précisant dans quel(s) établissement(s) :

Autres remarques :

Date :

Signature du ou des Responsables

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (C.S.P.)

10 AGRICULTEUR EXPLOITANT

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher _Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)....

21 ARTISAN

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (- de 10 salariés)

22 COMMERÇANT ET ASSIMILÉ

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

31 PROFESSION LIBÉRALE

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

33 CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

34 PROFESSEUR PROFESSION SCIENTIFIQUE

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

35 PROFESSION DE L'INFORMATION , DES ARTS ET DU SPECTACLE

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

37 CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE

Cadre de banque, d'assurance

38 INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE

42 PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ

Professeur des écoles, Directeur d'école, Maître auxiliaire, conseiller d'éducation.....

43 PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Infirmier, Sage-femme, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Puéricultrice

45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

47 TECHNICIEN

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

48 CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

52 EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

53 POLICIER, MILITAIRE

Gendarme, Pompier, Agent de police....

54 EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE

Secrétaire, Standardiste, hôtesse d'accueil.....

55 EMPLOYÉ DE COMMERCE

Vendeur, Caissier, Pompiste....

56 SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble..

62 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE

63 : OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

65 OUVRIER QUALIFIÉ MANUTENTION ; MAGASINIER ; TRANSPORT

67 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'INSUSTRIE ,

68 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

72 RETRAITÉ : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

74 RETRAITÉ : Cadre, Profession intermédiaire

77 RETRAITÉ : Employé **78 RETRAITÉ** Ouvrier

85 SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE (hors retraite)

Pour information PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES 2022 2023
Ces tarifs seront réévalués pour 2023 2024

COLLEGE

1. Contribution des familles

Elle est modulable en fonction de vos revenus et du nombre de parts fiscales indiqué sur votre avis d'impôt.

NB : Catégorie = Revenu fiscal de référence + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France divisé par le nombre de parts fiscales

A l'exception de la **catégorie E**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt 2021 sur les revenus 2020** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

Catégorie	Revenu fiscal de réf / nbre de parts fiscales	Montant annuel
A	Inférieur à 7 000 €	545 €
B	De 7 001 € à 9 300 €	765 €
C	De 9 301 € à 12 400 €	1 090 €
D	De 12 401 € à 17 000 €	1 510 €
E	Supérieur à 17 000 €	1 785 €

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

2. Etude du soir (facultative)

Pour les élèves de 6^{èmes} et 5^{èmes}, étude du soir facultative : Occasionnellement : 15 € la séance

1 jour : 150 € pour l'année **2 jours** : 300 € pour l'année **3 jours** : 450 € pour l'année

3. Demi-pension

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera **9.50 €**.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.

	Collège
5 repas / semaine	1 240 €
4 repas / semaine	990 €

4. Assurance

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de FIDES Assurances. Vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant directement depuis le site internet www.fidesassurances.fr, rubrique « **Espace Parents** ».

5. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges... La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

6. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre. Pour le règlement, nous vous proposons 2 possibilités :

- **Annuel, EN UNE SEULE FOIS, par chèque, AVANT LE 31 OCTOBRE.**

Le chèque doit être libellé à l'ordre de « ECOLE CHARLES PEGUY ».

- **Mensuel, par prélèvement automatique en 8 fois effectué le 5 de chaque mois d'octobre à mai.**

Vous devrez fournir un **RIB** et remplir le mandant de prélèvement SEPA joint.

D'une année sur l'autre, nous réutilisons vos coordonnées bancaires. Merci de demander un nouveau mandat SEPA au Service Comptable en cas de changement de compte.

- Pour tous les prélèvements rejetés, les frais bancaires vous seront refacturés **10 €**.

7. Bourses :

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse de collègue**. Demande à faire en septembre.

8. Départ en cours d'année scolaire

En cas de départ de l'Etablissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est (sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

9. Impayés

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.